

CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2022

Le 15 avril 2022, 19 heures 15, le conseil municipal de la commune d'Embreville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CAVÉ Daniel, Maire, et sur sa convocation.

Présents : MM.et Mmes CAVÉ Daniel, SUEUR Marianne, DOUAY Gabriel VANAERDEWEGH Martine, QUENEUILLE Olivier, , DESENCLOS Nicolas, DEGARDIN Matthieu, MONCHAUX Rodolphe.

Absents excusés: MM.et Mmes MONCHAUX Pierre (procuration à MONCHAUX Rodolphe), DUHAMEL Jean-Michel (procuration à SUEUR Marianne), DECHEPY Isabelle (procuration à DESENCLOS Nicolas), SENECHAL Jacky (procuration à VANAERDEWEGH Martine).

Absents : M.et Mmes BRUTELLE Isabelle, FERRU Olivier, GET Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme SUEUR Marianne.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé sans observation.

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Madame SUEUR Marianne présente et commente les chiffres du compte administratif qui sera adopté à l'unanimité ainsi que la délibération concernant l'affectation du résultat.

Dépenses de FONCTIONNEMENT

Crédits ouverts : 551 865,53 €
Mandats émis : 473 144,24 €

Recettes de FONCTIONNEMENT

Crédits ouverts : 557 203,81 €
Titres émis : 459 899,60 €

***Résultat de l'exercice 2021 en fonctionnement : - 13 244,64 €**

Dépenses d'INVESTISSEMENT

Crédits ouverts : 406 004,56 €
Mandats émis : 257 617,34 €

Recettes d'INVESTISSEMENT :

Crédits ouverts : 406 004,56 €
Titres émis : 131 149,07 €

*** Résultat de l'exercice 2021 en investissement : - 126 468,27 €**

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET LOTISSEMENT AUX CAVEYETTES

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT AUX CAVEYETTES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif du budget annexe du lotissement rue de l'Abbaye et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,

Vu l'adoption par le conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2021,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit:

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévues : 651 112,00 €

Réalisées : 25 159,63 €

Recettes :

Prévues : 651 112,00 €

Réalisées : 191 233,53 €

Investissement :

Dépenses :

Prévues : 128 458,66 €

Réalisées : 25 424,75 €

Recettes :

Prévues : 128 458,66 €

Réalisées : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement: + 166 073,90 €

Investissement: - 25 424,75 €

Résultat global : + 140 649,15 €

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 et le compte de gestion du trésorier municipal du budget annexe du Lotissement Aux Caveyettes.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES

Avant de procéder à l'étude du budget, M. le Maire invite les élus à voter les taux d'imposition proposés par la commission des finances. Celle-ci décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Taxe foncière (bâti) 44,11%

Taxe foncière (non bâti) 35,73%

Le produit assuré sera de :

Taxe foncière (bâti) 176 043 €

Taxe foncière (non bâti) 18 008 €

soit un Total de : 194 051 €

A ces recettes il faut également ajouter 2 338 € de taxe d'habitation, 32 038 € d'allocations compensatrices et 34 898 € du versement GIR, auquel il faut déduire 33 161 € (commune surcompensée suite à la réforme fiscale). Les produits de la taxe additionnelle du FNB, des IFR, de la CVAE et de la CFE sont perçus par la communauté de communes des Villes Sœurs. Ils sont ensuite reversés sous forme d'allocations compensatrices.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE

Monsieur le Maire et ses adjoints présentent aux élus un projet de budget primitif et qui est équilibré en **section de fonctionnement** à 458 779 €.

Dépenses de fonctionnement:

Charges à caractère général 193 034 €

Charges de personnel 198 525 €

Autres charges gestion courante 58 010 €

Charges financières 8 700 €

Charges exceptionnelles 510 €

Total des dépenses : 458 779 €

Recettes de fonctionnement:

Remboursement sur rémunérations de personnel 5 000 €

Produit des services 16 600 €

Impôts et taxes 330 898 €

Dotations et participations 94 274 €

Autres produits gestion courante 12 002 €

Produits financiers 5 €

Total des recettes : 458 779 €

La **section d'investissement** est équilibrée à 521 387,22 €

Dépenses d'investissement:

Immobilisations corporelles 24 631,73 € + 55 899,19 € (restes à réaliser) = 80 530,92 €

Immobilisations en cours 200 000 € + 76 817,99 € (restes à réaliser) = 276 817,99 €

Remboursement d'emprunts 21 900 €

Déficit d'investissement reporté 142 138,31 €

Total des dépenses : 521 387,22 €

Recettes d'investissement:

Subventions d'investissement	244 000 €
Emprunt	121 540,19 €
Dotations Fonds Divers Réserves	9 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	146 847,03 €

Total des recettes : 521 387,22 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- LOTISSEMENT AUX CAVEYETTES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2022, du budget annexe du Lotissement Aux Caveyettes, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement à 380 018,49 € et en section d'investissement à 103 255,11 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif du budget annexe du Lotissement Aux Caveyettes pour l'année 2022.

FONCTIONNEMENT DU SMUR – COURRIER DE LA VILLE D'EU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la ville d'eu sollicitant une participation financière de la commune à hauteur de 0,50 € par habitant et par an pour le fonctionnement du SMUR de EU. Il est intervenu 2 fois sur la commune en 2020. Le conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

DIVERS

La séance est levée à 20 heures 30.

CAVE Daniel	SUEUR Marianne	MONCHAUX Pierre (procuration à MONCHAUX Rodolphe)
DUHAMEL Jean-Michel (procuration à SUEUR Marianne)	DOUAY Gabriel	VANAERDEWEGH Martine
BRUTELLE Isabelle	DECHEPY Isabelle (procuration à DESENCLOS Nicolas)	QUENEUILLE Olivier
FERRU Olivier	SENECHAL Jacky (procuration à VANAERDEWEGH Martine).	DESENCLOS Nicolas
GET Stéphanie	DEGARDIN Matthieu	MONCHAUX Rodolphe

